



Fonds social des collégiens

publié le 18/03/2025 - mis à jour le 05/09/2025

Le collège dispose d'un fonds social. Il est destiné à aider les familles en situation financière délicate rendant complexe le paiement de somme(s) due(s) à l'établissement (participation séjour, demi-pension...) ou des dépenses nécessaires pour éviter la rupture de scolarité de leur enfant (matériel scolaire, vêtements, chaussures).

Vous pouvez solliciter cet accompagnement en demandant au collège un dossier de fonds social. Vous devrez le remplir et y joindre un courrier exposant votre situation et le déposer à l'établissement. Ce dernier sera examiné anonymement par une commission qui statuera sur la demande et vous communiquera la décision qui aura été prise.

La demande et le dépôt de dossier de fonds social peut se faire par tous moyens (remise en main propre, mail, voie postale).

Mail de contact : int.0790013k@ac-poitiers.fr



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.